Distance essieu AR - attelage =

EQUIPEMENT	Equipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route	Avertisseur optique	Genre Remorque pr.le transp.de choses
Feux de croisement	Feux de position	Marque & type AMMANN TW 2A
Feux de gabarit $AV = 2$	2/CH 1 1103 02	
•		Homologation n° CH 9029 13
Essuie-glace	AV= 2/MAP	Forme de la carr. pont
Feux arrières 2/CH ]	1 1133 04 Catadioptres [ IGM0972C1	
Feux stop 2/CH ]	1 1133 04 [AR= 2/III (E)	Places ass. : Total (avant)
Eclair, plaque contr. 2/	centre Plaque forme haute/oblongue	
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile 2220 Cylindrée cm <sup>3</sup>
Indic. direction clign. 2/	/	Poids total 3000 Poids de
AV1	latér AR CH 1 1133 04	l'ensemble
	Lampes de travail	
Cale d'arrêt : 2/	/285 x 150 x 170	
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = GK 71983 03		

Lieu et date de l'expertise Langenthal, 5.9.72

La commission d'expertise